



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLICS

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que :

- Lors de la séance extraordinaire du 3 août 2021 :

RÈGLEMENT 491-21

Le règlement 491-21 relatif aux dérogations mineures, a été adopté.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal.

Donné à Scotstown, ce 26 août 2021

Monique Polard, Directrice générale